

Unité :

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 00234/96

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	1

ANALYSE ET REFERENCES :

O B J E T : Phénomène Aérospatial Non Identifié.

Affaire : B , R

Nous soussigné : gendarme J G , en résidence à
 Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
 du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le vingt deux juin mil neuf cent quatre-vingt seize à quinze heures,
 nous trouvant au bureau de notre unité.

--oo0oo-- / P R E A M B U L E / --oo0oo--

Le quinze mai mil neuf cent quatre-vingt seize à onze heures, nous
 trouvant au bureau de notre unité, nous recevons un appel téléphonique de M.
 B , R demeurant . L'intéressé tient à porter à notre
 connaissance, le fait qu'il aurait pris en photographie un Objet Volant Non
 Identifié.

Nous demandons à M. B , R de se présenter à notre unité avec les
 photographies.

--oo0oo-- / C O N S T A T A T I O N S et M E S U R E S P R I S E S / --oo0oo--

CONSTATATIONS :

A l'examen des photographies, nous constatons sur deux d'entre elles un
 objet en forme de diablo, sur lequel apparait deux antennes situées sur la
 base central de cet objet.

Sur la dernière photographie, nous constatons un simple trait noir. ---

A l'examen des négatifs, à l'aide d'un projecteur, nous distinguons que
 les quatres pointes du diablo semblent éclairées et qu'une luminosité apparait
 à l'une des extrémités du noyau central.

L'examen du trait noir, toujours à l'aide du projecteur, nous permet de
 constater que ce trait passe d'une couleur bleue à une couleur verte. -----

Nous nous sommes rendus chez M. B , R qui nous a indiqué le lieu
 où il avait placé son appareil photographique. Nous avons effectivement constaté
 L'enquêteur

- 1 M. le préfet
- 1 Monsieur le Général Commandant la
 Région Aérienne
- 1 Direction de la Gendarmerie Nationa
 le - Bureau Défense Opération
- 1 Archives

Date de clôture
22/06/96

Signature

Unité :
BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 00366 - PV 00234/96

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	2

qu'aucun arbre, fil téléphonique ou câble électrique ne se trouvait dans le champs de vision de l'appareil photographique. -----

MESURES PRISES :

Nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie par message n° 176/M du 15.05.1996 de notre unité. -----

M. B , R nous donnant les photographies et les négatifs de celles-ci, nous établissons une planche photographique avec les clichés et plaçons les négatifs sous sachet plastique que nous joignons à l'archive de la présente procédure, pour être présentées à toutes autorités le demandant. -----

--oo0oo-- / E N Q U E T E / --oo0oo--

Le 15.05.1996, M. B , R est entendu. (Pièce n°03)-----

Il déclare être un passionné d'astronomie et de photographie.-----

De ce fait, lors du passage d'une comète vers la fin mars 1996, il a pris des clichés photographiques de celle-ci. Lors du développement des photographies, il a constaté la présence d'un objet. Il donne quelques précisions sur cet objet qu'il a examiné.-----

Il nous donne également des précisions sur les caractéristiques de son appareil photographique, la pellicule utilisée, les temps d'exposition utilisés, le lieu et l'environnement d'où elles ont été faites et les conditions atmosphériques du jour même. -----

Il précise que s'il s'agissait d'un satellite, il devrait se trouver à 36 000 kms de la terre et n'aurait pu être aussi net à moins de faire 1 km d'envergure et pris en photo avec un télescope puissant, ce qui n'est pas le cas. -----

Aucune autre personne, n'a depuis ce jour, porté à notre connaissance, le fait d'avoir constaté le même fait ou avoir pris des photographies du même objet. -----

Nos recherches, nous ont permis de découvrir que les satellites météorologiques tourne autour de la Terre à environ 1 000 km d'altitude. Nous avons par ailleurs trouvé une photographie de l'un de ces satellites, qui pourrait avoir quelques ressemblances avec les photographies fournies par M. B , R , selon que ce satellite déploie ou non ses capteurs solaires. -----

----- (photographie jointe) -----

L'enquêteur

Unité :
BT

C.U. - PV 00234/96

DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

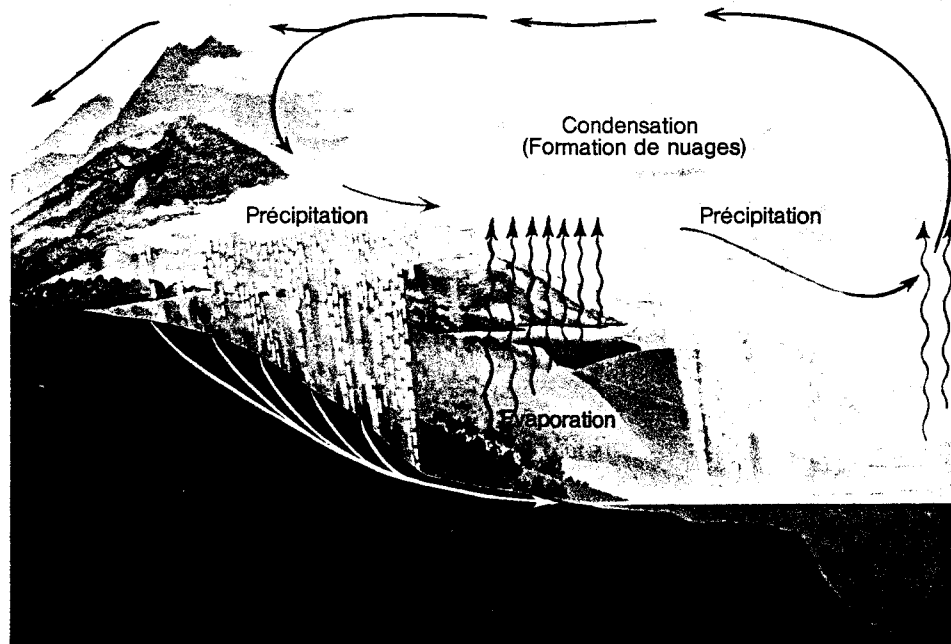
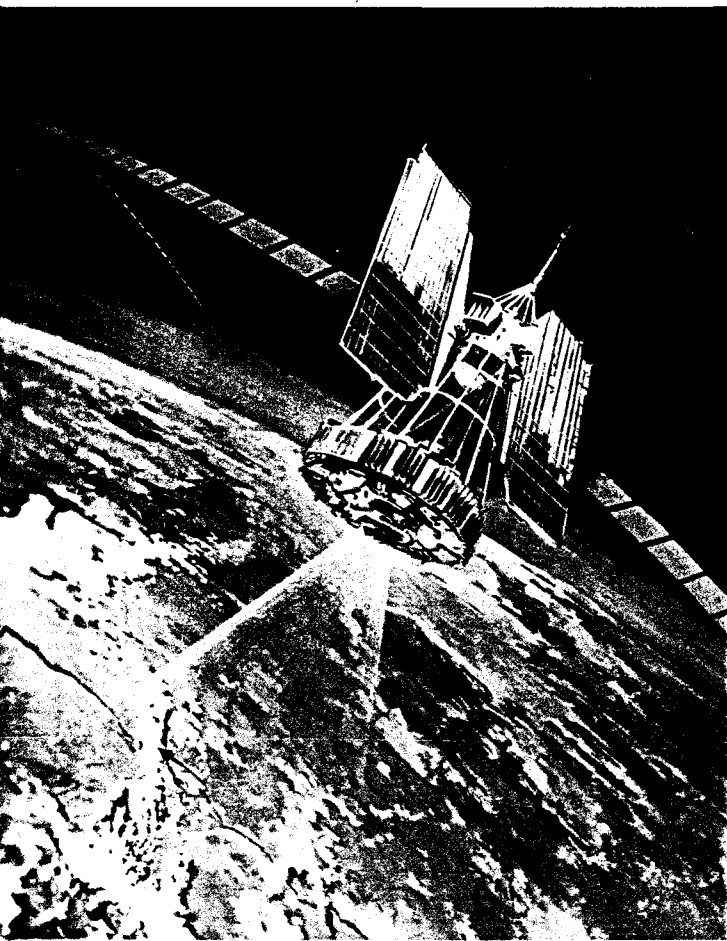
N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	3

Il ne nous a pas été permis d'affirmer ou d'infirmier les dires de M. B , R en ce qui concerne les prises de vue photographiques d'un éventuel Objet Volant Non Identifié. -----

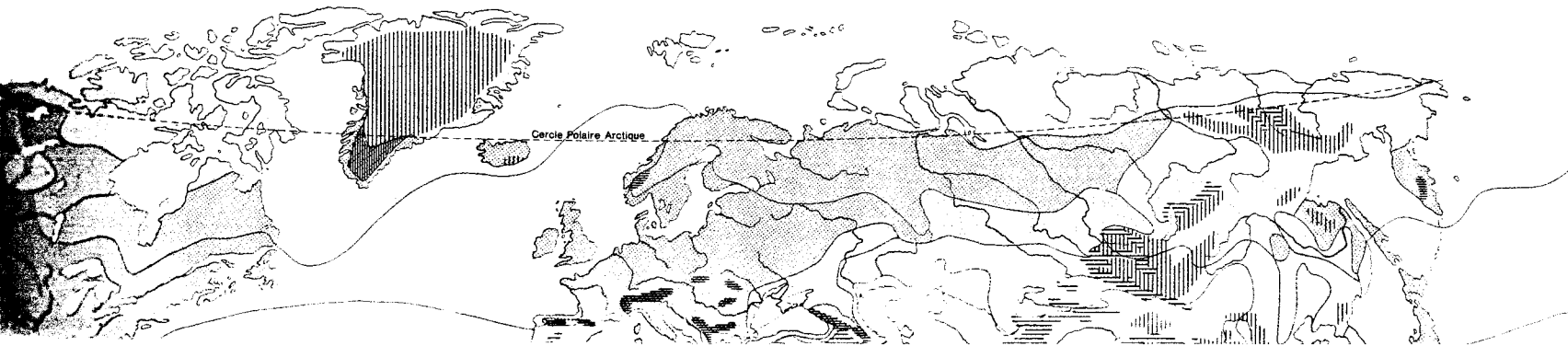
Nous clôturons la présente procédure que nous transmettons aux différentes autorités destinataires. -----

Fait et clos à , le 22 juin 1996.

L'enquêteur :

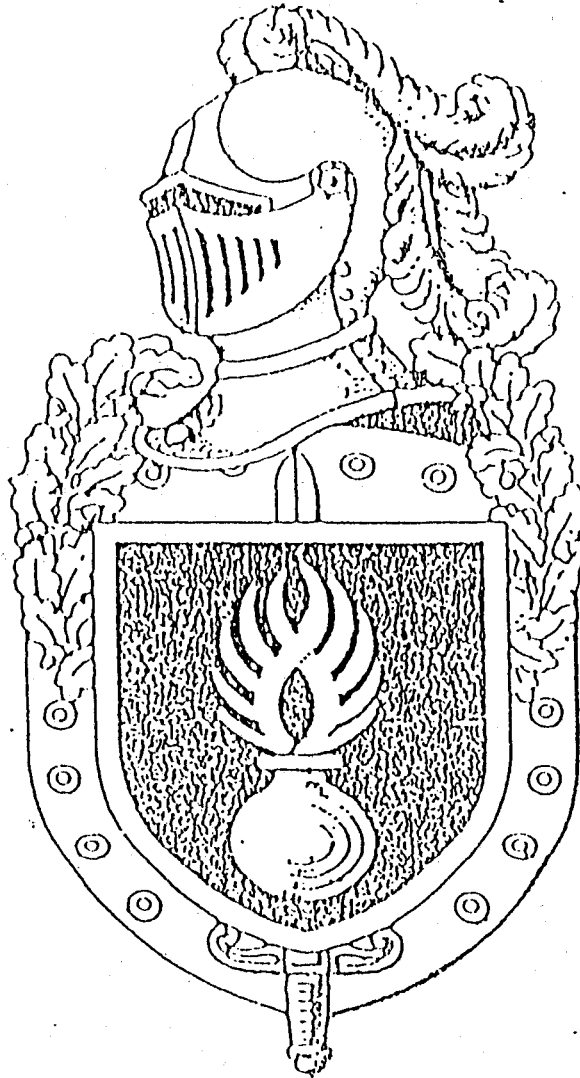


Il est maintenant possible, grâce aux satellites météorologiques, de surveiller régulièrement même les régions difficiles d'accès de la surface de la Terre. A gauche : le satellite météorologique Nimbus tourne autour de la Terre à environ 1 000 km d'altitude. Ses caméras fournissent des photos tridimensionnelles et il est équipé d'appareils de mesure fonctionnant dans le spectre à infrarouge. Ci-dessus : cycle hydrologique de la Terre. Les nuages d'où tombe la pluie sont formés par de la vapeur d'eau.



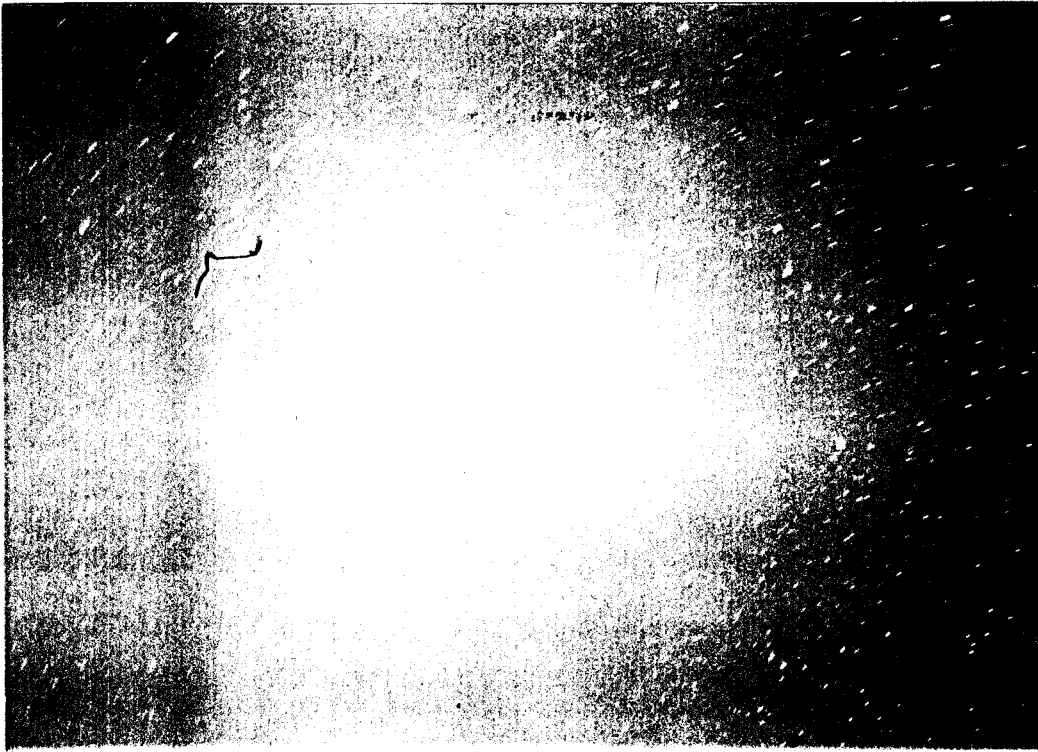
GENDARMERIE NATIONALE

BRIGADE D'



DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

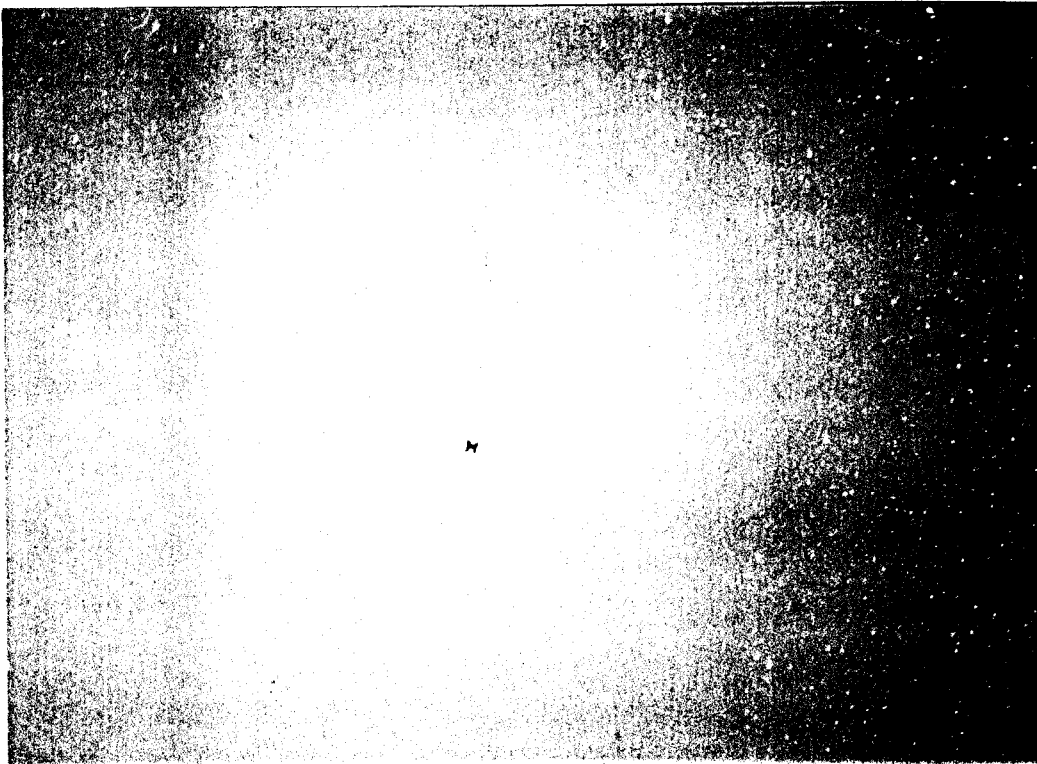
Objet : PHENOMENE AEROSPACIAL NON IDENTIFIE



RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Cliché N°01

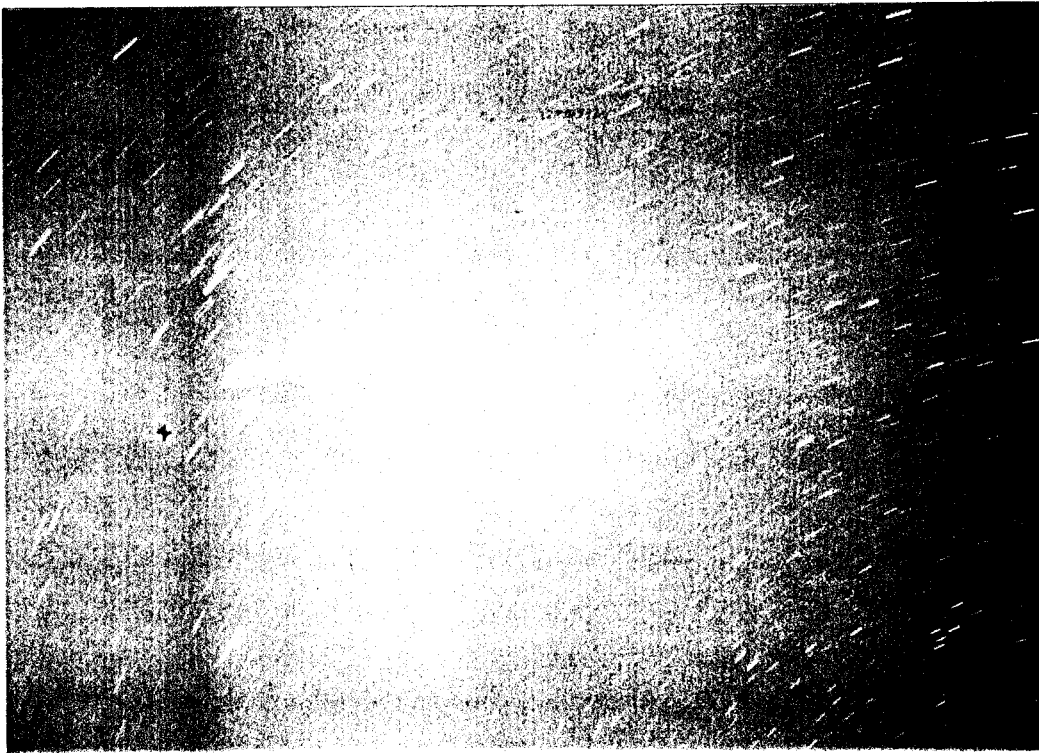
Vue de la comète et du
trait noir.



RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Cliché N°02

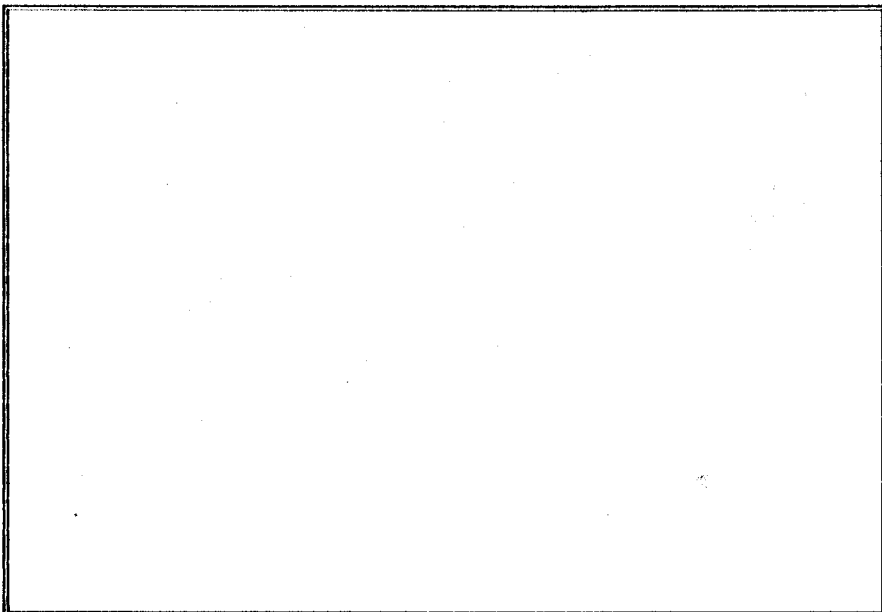
Vue de la comète et de
l'objet en forme de diabolo



RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Cliché N°03

Autre vue de la comète
et de l'objet en forme de
diabolo.



RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Cliché N°

Compagnie :

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Unité :

BT

AUDITION

C.U. - PV 00234/96

N° PIÈCE N° FEUILLET

03

1

Nous soussigné : gendarme J G en résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

B R , 64 ans,
né le à
demeurant

marié, retraité, nationalité française,

qui déclare le quinze mai mil neuf cent quatre vingt seize à quatorze heures :

"" Je tiens à porter à votre connaissance les faits suivants, ainsi qu'à vous remettre des photographies et les négatifs de celles-ci.

"" Sur les faits que je tiens à vous décrire, il faut préciser qu'ils se sont passés vers le 27 mars 1996. A cette période, il y avait une comète que nous pouvions voir dans le ciel. A cette occasion, des reportages télévisés avaient été vus à la télévision. Comme je suis intéressé par la photographie et l'astronomie, j'ai effectué des photographies de cette comète. Je pense que j'ai dû effectuer celles-ci le 27 mars 1996, mais je n'en suis pas sûr à un jour près. Les photographies ont été faites vers 21h30, alors que je me trouvais à mon domicile.

"" Sur les questions techniques, concernant les prises de vues, je dois préciser qu'elles ont été faites avec un appareil de marque CANON, type FTB QL, avec un objectif de 50 mm. J'avais mis une ouverture de diaphragme de 1,9. J'ai utilisé une pellicule de marque FUGI 200 ASA, la distance était réglée à l'infini et l'appareil était posé sur un pied très rigide, et j'ai utilisé un déclencheur long et souple. Les temps d'exposition sont de 1, 3 et 6 minutes pour les différents clichés. Je dois préciser également que l'appareil n'a pas été déplacé entre les prises de vues, qui ont été faites toutes les 5 minutes environ.

"" En ce qui concerne l'environnement proche du lieu où était déposé mon appareil, je précise que le pied se trouvait dans la cour arrière de ma maison. L'objectif était orienté Nord/Nors-Ouest. Aucun arbre, aucun câble téléphonique, aucune ligne électrique ne se trouvait entre l'appareil et le ciel.

"" Pour les conditions atmosphériques qu'il y avait ce jour là, je précise que le ciel était assez clair, sans nuage, mais un peu trop éclairé par la lune.

"" Lorsque j'ai fait développer les photographies, j'ai constaté qu'une tache était présente sur celles-ci. Mais à l'examen des photographies et des négatifs, j'ai pu remarquer les choses suivantes.

"" Sur la photo n° 05 on distingue la comète et à l'avant et légèrement au dessus à gauche un trait noir. Sur le négatif de cette photo, il s'avère que ce trait est continu et de couleurs différentes sur toute sa longueur. Il passe du bleu au vert. Cette photo a dû être prise avec un temps d'exposition de 3 minutes.

"" Sur la photo n° 06, qui a été faite avec un temps d'exposition de 1
La personne entendue L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Unité :

BT

AUDITION

C.U.

- PV 00234/96

N° PIÈCE	N° FEUILLET
03	2

minute, on distingue toujours la comète. Par contre, à l'arrière et légèrement en bas et à droite on distingue une tache. Cette tache à l'examen ressemble à une bobine ou à un yoyo. Si l'on observe un peu plus ce cliché, on aperçoit dans le centre de cette bobine, 2 petits traits qui prennent naissance sur la gauche du noyau central pour aller en s'évasant sur le droite.

"" Sur la photo n°07, qui a été prise avec un temps d'exposition de 6 minutes, on distingue toujours la comète, mais comme le temps d'exposition est plus long, elle fait un trait. Devant celle-ci et légèrement en bas à gauche on distingue toujours la même tache en forme de bobine, qui présente toujours les mêmes caractéristiques que sur la photo n° 06.

"" Par contre à l'examen des négatifs de ces mêmes photos, on peut observer que les quatre coins de la bobine, semblent éclairés. En effet, il y a à ces endroits une luminosité bleue, qui ne se voit pas sur les photos.

"" A l'examen, on remarque également qu'à l'une des extrémités du noyau, il y apparaît également une légère luminosité blanchâtre.

"" A l'examen des traits qui prennent naissance sur ce noyau, il apparaît que cela pourrait être "des antennes" avec une espèce de boule à leur extrémité.

"" Les extrémités de la bobine ne sont pas identiques. En effet celle qui se trouve à proximité du point de naissance des "antennes" est concave alors que celle se trouvant à l'autre extrémité est plate.

"" Comme je vous l'ai dit précédemment, je suis intéressé par l'astronomie. Il est invraisemblable qu'il s'agisse d'une étoile.

"" En ce qui concerne un éventuel satellite, celui-ci serait placé à 36 000 kms de la terre. Je ne pense pas qu'il serait aussi visible et net, à moins de faire 1 km d'envergure et d'avoir fait les clichés avec un télescope puissant, ce qui n'est pas le cas.

"" Si cela avait été un cerf-volant, ce qui est peu possible en temps de nuit, comment aurait-il pu être aussi stable pendant plusieurs minutes.

"" Pour ma part, je n'ai pas d'appareil puissant, pouvant me permettre une meilleure vision de l'objet en question.

"" Je mets mes photographies et les négatifs à votre disposition pour qu'ils soient joints à votre procédure.

"" Je ne demande aucune indemnité pour ceux-ci, mais je désirerais être tenu au courant du résultat de l'enquête qui sera effectuée par les services compétents.

A , le quinze mai mil neuf cent quatre-vingt seize à 15h00:

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur